

Année 2016-2017

Institut de préparation à l'administration générale



MASTER D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Retrait du dossier – **téléchargement sesame** :

- <https://sesame.u-paris10.fr/Candidat>
- **1^{ère} session : du 21 mars au 15 juin 2016**
- **2^{nde} session : du 25 août au 2 septembre**

Dépôt du dossier de candidature (sur place ou par correspondance) :

- **1^{ère} session : du 18 avril au 17 juin 2016**
- **2^{nde} session : le 2 septembre 2016 délai de rigueur**

Cochez votre parcours

- Master 1 d'administration publique
- Master 2 Management des normes & normes de management

Brochure IPAG téléchargeable sur notre site : <http://www.ipag.u-paris10.fr>

Numéro étudiant(e) pour les candidat(e)s déjà inscrit(e)s à Paris Ouest Nanterre | | | | | | | | | |

NOM et prénom (pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse) :

Adresse :

Code Postal | | | | | | Ville

Tél. :E-mail :

Etudiant(e) venant d'une autre université, laquelle :

PHOTO

N° I.N.E. (Identifiant National Etudiant)* | | | | | | | | | |

*Pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans une université française, ce numéro doit être demandé dans cet établissement. En tout état de cause, ce numéro se trouve sur le relevé de notes du baccalauréat

Date et lieu de naissance :/...../.....àdépartement ou pays :.....

Nationalité :

• Avez-vous déposé une candidature dans une autre formation ? OUI NON

Quelle formation :

Dans une autre université, si oui laquelle :

• Baccalauréat (série, année d'obtention) : (ou équivalent préciser) :

• Dernier diplôme obtenu : Etablissement :

• Demanderez-vous un congé formation ? OUI NON

• Demanderez-vous une allocation pour la diversité ? OUI NON

• Demanderez-vous une bourse sur critères sociaux ? OUI NON

• Quels concours envisagez-vous de passer pendant ou à l'issue de votre scolarité à l'IPAG ?

Date et signature du candidat :

Décision de la commission pédagogique

Accord Refus, motif :

Date :

Signature du Président de la commission pédagogique :

COMPOSITION DU DOSSIER

-  Case à cocher vous-même pour vous assurer que la pièce figure bien au dossier.
- un **curriculum vitae**
- une **lettre de motivation**
- photocopie du baccalauréat
- photocopies des **diplômes universitaires** (licence, master) et **autres diplômes supérieurs** (l'original du diplôme sera contrôlé le jour de l'inscription) <traductions certifiées pour les diplômes en langue étrangère>.
- diplôme en **cours d'obtention** (session de juillet ou de septembre), fournir les premiers éléments : bulletins de notes, cours suivis etc. Si le dossier est retenu par la commission, il le sera **sous réserve** de production du diplôme.
- 3 enveloppes autocollantes libellées à vos nom et adresse et affranchies au tarif en vigueur.
- 1 enveloppe 21 x 29,7 non cartonnée libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1,90€ (*pour le retour de votre dossier en cas de non admission*).
- 1 photographie d'identité agraffer en première page

Pièces complémentaires pour cas particuliers :

- Les étudiants titulaires d'un **DUT** doivent produire l'avis du directeur de l'IUT quant à la poursuite d'études en université et le relevé des notes des deux années d'études.
- Les étudiants titulaires d'un **BTS** doivent fournir le relevé des notes des deux années d'études.
- Demande de validation **d'acquis professionnels**: les personnes déjà engagées dans la vie active désirant demander le bénéfice de leurs acquis professionnels doivent fournir un C.V. et les pièces justificatives de leur activité : certificat de travail, responsabilité exercée, durée d'activité, lieu d'exercice, etc.
- Arrêté de congé de formation pour les agents publics

IMPORTANT

L'admission en **première année du MAP** est réservée :

- aux titulaires d'une licence d'administration publique (LAP) ;
- aux étudiants admis dans la préparation aux concours externes de catégorie A de l'IPAG de Nanterre.

MASTER
Domaine : Droit, Economie, Gestion
Mention : Administration Publique
Parcours : Management des Normes et Normes de Management

**Université Paris Ovest
Nanterre la Défense**
200, avenue de la
République
92001 Nanterre Cedex
www.u-paris10.fr

**Institut de
Rattachement :**

IPAG
(Institut de Préparation à
l'Administration Générale)
<http://ipag.u-paris10.fr/>

Directeur :
Benoît APOLLIS

Secrétariat :
Muriel ROBERT

IPAG
Pôle Univ. Léonard de Vinci
Aile Ouest - 6e étage
Bureau E 603
01 41 16 73 73
muriel.robert@u-paris10.fr

Présentation :

Diplôme national

Le master mention « Administration publique » (MAP) a pour finalité tant de préparer à l'entrée dans la fonction publique, quelle qu'en soit la branche (Etat, Territoriale, Hospitalière), qu'à approfondir le droit et la gestion publics. La première année de master correspond aux enseignements académiques dispensés au sein de la classe préparatoire aux concours administratifs de l'IPAG. La seconde année de master, Parcours « Management des normes et normes des management », a trait à l'analyse des normes de management.

Ainsi, la première année du master peut s'envisager à la fois comme une façon traditionnelle de s'inscrire dans le cadre d'un cursus de master et/ou comme une possibilité de rendre diplômante l'année de classe préparatoire aux concours. Car cette dernière, outre les cours mutualisés avec le MAP, comporte plus de 400 heures supplémentaires d'enseignements méthodologiques, centrés sur la réussite aux concours (cf. site Internet et brochure d'informations de l'IPAG).

Lieu(x) d'enseignement :

Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
Pôle Universitaire Léonard de Vinci (PULV)
2/12, avenue Léonard de Vinci | 92400 Courbevoie

Durée des études : 4 semestres

Mode d'inscription : en formation initiale ou en formation continue

Mode d'enseignement : en présentiel

Conditions d'admission :

- L'admission en **première année du MAP** est réservée aux titulaires d'une licence d'administration publique (LAP). Les étudiants admis dans la préparation aux concours externes de catégorie A de l'IPAG de Nanterre peuvent, de droit, également demander à s'inscrire dans ce diplôme. En outre, les agents publics, après étude de leur dossier par une commission pédagogique, peuvent se voir admis par équivalence.

- L'admission en **deuxième année du MAP** (ouverture lors de l'année universitaire 2016-2017), parcours « Management des normes et normes de management » (ss. dir. du Pr. E. Pezet et de R. Lanneau), s'effectue après présélection sur dossier et entretiens de sélection.

Présélection des dossiers par une commission pédagogique qui statue en considération des éléments suivants :

➤ La formation initiale suivie

Etudiants ayant validé une première année de Master (dont diplômes étrangers, accompagnés d'un diplôme supérieur en langue française pour les diplômés non francophones).

➤ Les acquis professionnels, le cas échéant

Objectifs :

En termes de savoir :

- Mobiliser, articuler et exploiter les connaissances fondamentales acquises au cours du Master.

En termes de savoir-faire :

Rédiger clairement, exposer et prendre la parole en public - Travailler en autonomie : établir des priorités, gérer son temps - Réaliser une étude : poser une problématique ; construire et développer une argumentation ; interpréter les résultats ; élaborer une synthèse ; proposer des prolongements.

Débouchés professionnels :

Administrations publiques :

- Tous concours administratifs
- Emplois publics contractuels
- Organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales

Entités de droit privé :

- Cabinets conseils
- Entreprises
- Associations
- Organismes parapublics

Organismes de recherche publics ou privés

Poursuite d'études :

- Inscription en thèse